



Compte-rendu de la F3SCTD du 28 novembre

La séance commence par la lecture des déclarations liminaires de la FSU et de la CGT.

En réponse, M. Le DASEN redit qu'il connaissait Samuel Paty, qu'il l'avait inspecté, et rappelle tout son soutien à l'ensemble des équipes éducatives.

Il se dit attaché au principe de laïcité et précise qu'il est opposé à toute récupération politique. Pour les suppressions de postes qui ont été dénoncées dans les déclarations liminaires, M Le DASEN indique que c'est 2500 emplois en moins, mais que ça aurait pu être 5000 au vu de l'évolution démographique.

Il dit qu'il compte faire entrer 10 autres établissements en RECT. Sur le mouvement des personnels, il rappelle que si il accepte tous les départs, il y aura plus de contractuel·les dans le 06. Il n'apporte en revanche aucune réponse, aucun commentaire sur le cas de la principale du collège Daudet qui a obligé une partie de ses personnels à revenir au collège le vendredi 20 octobre après-midi, alors que tous les établissements scolaires avaient été fermés par arrêté préfectoral. Nous avons, le vendredi 20 au matin, écrit à la principale du collège et interpellé M. Le Dasen, mais nous ne pouvons que constater qu'il n'y a eu aucune réaction. Une principale peut donc enfreindre un arrêté préfectoral en toute impunité ...

1. Adoption du PV du F3SCT du 23 juin

Adopté à l'unanimité.

2. Adoption du compte-rendu de visite des Campelières :

Le compte-rendu de visite est adopté à l'unanimité.

M. Le Secrétaire Général rappelle que l'établissement sera reconstruit, sur site. Début des travaux septembre 2025, livraison 2028.

7. Application du plan vigipirate au niveau urgence attentat

M. Mickaël Masson, conseiller technique sécurité auprès de Mme la Rectrice est présent pour répondre à nos questions.

Nous lui expliquons que nous avons des remontés d'AEd, à qui l'on demande d'être à l'entrée des établissements, pour en filtrer les entrées. Ceux ci, après l'assassinat de Dominique Bernard, ont ressenti une certaine angoisse à l'idée d'être en première ligne. M. Masson répond que le rôle des Aed n'a pas changé. Les seules réponses pouvant être apportées, localement, sont organisationnelles.

Il est ensuite précisé que dans les écoles, il n'y a pas de personnel dédié à l'ouverture et que ça pose régulièrement problème, car les professeur·es doivent laisser leur classe pour ouvrir.

M. Masson répond que c'est au conseil d'école de décider de qui ouvre : « personne ne connaît mieux que vous comment faire. » (*Note de la Cgt: Réponse surprenante, en fait cela ne relève pas du Conseil d'École mais du·de la Directeur·trice*).

La CGT rappelle qu'on ne demande pas des bunkers, des barrières, des caméras, car aucun de ces dispositifs n'arrêtera la détermination des obscurantistes, mais que nous ne sommes pas toujours écouté·es par les collectivités locales.

La FSU précise aussi que des collègues ont des craintes pour les sorties scolaires avec des élèves.

M. Masson pense qu'on ne peut plus se permettre le luxe d'avoir des écoles ouvertes sur le monde.

Il dit que, dans les écoles, il peut y avoir un registre à l'entrée qui consigne les personnes qui entrent avec vérification des identités, mais qu'il n'y a rien d'obligatoire.

Le DASEN précise qu'il a mis un poste à temps plein sur l'harmonisation des PPMS dans les écoles.

3. Suivi de la visite du lycée Massena

M. le Secrétaire Général dit qu'à ce stade ils ne sont pas satisfaits des retours et propose de renvoyer à la prochaine instance ce point. Dans le document de suivi, il indique que l'établissement renvoyait beaucoup de choses à la région, alors que des points auraient pu être traités. Les représentant·es des personnels n'ont pas eu le document en question et le demandent.

4. Calendrier de la F3SCTD et visites établissements

Nous signalons le fait que 2 dates de F3SCTD tombent en même temps que deux autres instances les 25 mars (CSA SD 2 degré) et le 24 juin (CSA) ; Il est répondu que les dates en question seront changées, de quelques jours.

5. Suivi du groupe de travail élèves perturbateurs

Présentation de ce qui a été fait et la communication qui en a été faite. Présentation d'une affiche synthèse pour chaque degré. Cette dernière pourrait être affichée en salle des profs et en version électronique pour les liens, sur les 3 niveaux d'intervention.

Voir ici : <https://ecole.ac-nice.fr/ash-06/blog/2023/09/01/les-niveaux-dintervention/>

Restructuration du pôle ASH, un recrutement est en court. Cette personne sera l'interlocuteur privilégié des acteurs du terrain.

Le DASEN rappelle tout ce qu'il a mis en place depuis qu'il est arrivé.

Les représentant·es des personnels remarquent que le groupe de travail de l'an passé a surtout été le lieu d'une transmission d'informations. En conséquence, il est demandé que cette action se poursuive cette année par un vrai groupe de travail, plutôt que par quelque chose de descendant.

La circonscription ASH dit qu'il va y avoir, à la demande des intéressé·es, une formation à l'école inclusive des conseiller·es pédagogiques de circo.

6. Évolution du nombre d'arrêt de travail imputables au service

C'est géré par le service RH du rectorat, et c'est traité lors du bilan social. C'est donc une demande à adresser au rectorat.

8. Point sur la formations aux premiers secours

Point sur le PSC1 : on est en train de rattraper les chiffres d'avant le COVID, environ 600 adultes l'an dernier qui ont demandé à être formés au PSC1. Il y a 11 formateur·ices PSC1 dans le premier degré, 170 dans le second degré, mais ces dernie-res ont aussi vocation à former les élèves.

L'objectif est « aucun élève ne doit sortir du second degré sans la formation PSC1 », on en est à 40 % de formé·es. Il y a beaucoup de demandes dans le premier degré : 318 demandes, depuis la rentrée, 95 personnes ont été formées, tout le monde devrait pouvoir être formé·e d'ici la fin de l'année.

Il doit y avoir une réactivation tous les 3 ans, sur une demi-journée. De nombreuses personnes qui ont le PSC1 ne le réactive pas.

La circo ASH précise aussi que la formation sera proposée aux AESH référent·es.

Les représentant·es des personnels demandent s'il y a un recensement des adultes formé·es pour savoir où ils sont et voir s'il y en a dans tous les établissements. Il est répondu qu'il y en a dans tous les établissements, mais que aucun recensement précis n'est fait pour le moment.

9. Mise en place d'un groupe de travail départemental

Traité dans le point 5.